

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.





Gagon, N. Picard, J.-B. Dionne, A. D. Le-droit, Louis Duchesnay.

Il y a maintenant dans les ports de Saint-Jean et Saint-André (Nouveau-Brunswick), Halifax, Yarmouth et Windsor (Nouvelle-Ecosse), et Charlottetown (le Prince Edouard) des vaisseaux en partance pour la Californie.

*Canadien.*

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 27 NOVEMBRE 1849.

Paroisse de Verchères.

Vendredi dernier, une députation de la paroisse de Verchères est venue déposer devant Mgr. de Montréal une Adresse dont la copie se lit ci-après. Ce document porte la signature des habitants propriétaires de Verchères en masse. Nous n'avons pas besoin d'accompagner de commentaires cette noble et sentimentale protestation. Elle soulève assez d'indignation contre le petit parti de malveillants qui verse l'outrage, depuis un certain temps, sur son propre Clergé, au grand contentement des ennemis du catholicisme. Nous étions bien persuadés que les détracteurs de M. le curé de Verchères se réduisaient à 3 ou 4 individus. C'est pour cela que nous avons gardé jusqu'ici un silence de mépris sur leurs procédés. Les paroissiens de Verchères, ont cru, eux, ne pouvoir se taire, et ils viennent de donner, dans l'Adresse que nous reproduisons, le louable exemple de la réprobation qu'il convient de faire des journaux bien connus par leur détestable conjuration contre le bien.

A Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Monseigneur,

Nous les soussignés, habitants propriétaires de la paroisse, St. François Xavier de Verchères, prenons la liberté d'approcher respectueusement de votre Grandeur,

Pour exprimer à votre Grandeur les sentiments de dévouement, de respect et de vénération dont nous sommes pénétrés pour votre personne sacrée;

Pour vous assurer combien nous sommes attachés à la religion sainte dans laquelle nous avons eu le bonheur de naître et de grandir; combien grande est la douleur que nous éprouvons quand nous la voyons attaquée et méprisée, ainsi que notre respectable Clergé!

C'est pourquoi nous déplorons avec la plus profonde indignation les insultes faites et publiées, jusque dans les journaux dernièrement par trois ou quatre individus de notre village, contre notre digne Curé et contre tout le Clergé, dans sa personne: nous réprovoquons ces insultes comme grossières et mensongères;

Nous profitons de cette circonstance pour assurer à votre Grandeur, que nous sommes très satisfaits de notre vénérable Curé; il n'a pas cessé depuis le grand nombre d'années qu'il est au milieu de nous, qu'il nous dessert, de donner l'exemple constant de toutes les vertus sacerdotales; témoin son zèle pour la prédication, sa charité pour le pauvre, son désintéressement dans la réception de ses revenus Curiaux.

Nous le chérissions et il le mérite; il a fait tous les sacrifices pour nous procurer, dans tous les temps, les secours spirituels, notamment chaque année dans la Neuvaine en l'honneur de St. François Xavier;

Nous désirons ardemment de le garder au milieu de nous, et nous prions la Divine Providence qu'elle daigne nous le conserver encore de longues années comme notre Pasteur pour la paix et le bonheur de notre paroisse;

Nous supplions votre Grandeur de nous bénir et nous ne cessons de prier pour la conservation des jours précieux de votre Grandeur.

Verchères 16 novembre 1849.

Ici suivent les signatures de plus de 300 habitants propriétaires de la paroisse de Verchères.

A l'Adresse ci-dessus, Mgr. de Montréal a fait la réponse suivante:

seulement coupables, mais malheureux. Voici d'un côté le scepticisme qui va s'abîmer dans le suicide à travers tous les dons de la nature et de la fortune, tandis que la foi, portant sans effort le double fardeau du travail et de la pauvreté, traverse une mer d'orages en chantant l'hymne d'actions de grâce au Dieu qui la soutient. Ce n'est plus l'esprit seul c'est le cœur qui est appelé à conclure, et il le peut sans peine, car tout l'éclaircit dans le rapprochement qui lui est livré.

Plainte légitime.

Un particulier, qui avait été obligé de recourir à une infinité de stratagèmes pour soutenir son crédit, reçut de plusieurs de ses créanciers des lettres d'avis par lesquelles ils le menaçaient de le poursuivre, s'il ne les payait pas: « Comment, s'écria-t-il furieux, j'ai eu une peine atroce à emprunter de l'argent, et il faut encore que je sois tourmenté pour le rendre ! »

Bon mot de Charles-Quint.

On parlait devant Charles-Quint d'un homme qui se vantait de n'avoir jamais eu peur. « Il faut, dit l'empereur, que cet homme n'ait jamais mouché de chandelle avec ses doigts. »

Mes chers enfants, C'est avec une profonde émotion que je reçois votre requête qui est l'expression si noble et si franche de vos sentiments religieux et de votre sincère attachement à votre Clergé. Il est facile de la ressentir cette vive émotion à l'accent sincère et au ton pénétrant qui animait tout à l'heure celui qui, au nom de vous tous, lisait cette touchante adresse.

Vous croyez devoir ici protester hautement contre les faussetés que l'on ne cesse depuis quelque temps de publier dans certains journaux contre le Clergé en général, et contre votre curé en particulier.

Cette démarche solennelle de la paroisse entière de Verchères ne me surprend pas. Car je connais l'ardeur de sa foi et la pureté de ses mœurs vraiment patriarcales. C'est un bel exemple qu'elle donne aux autres paroisses de notre cher pays; et cet exemple aura, je n'en doute pas, bien des imitateurs.

Ce n'est pas que nous ayons besoin de ces démonstrations publiques pour nous justifier, car nous nous estimons heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour la cause de notre sainte religion, et à l'exemple de N. S. J. C. qui a été chargé d'outrages pour l'amour de ceux qu'il venait sauver. Mais nous croyons que les catholiques ont un devoir d'honneur à remplir à l'égard de leurs pasteurs en protestant publiquement qu'ils repoussent avec horreur, toutes les calomnies inventées contre eux. Car ils ne doivent pas laisser croire à nos frères séparés qu'ils partagent les sentiments irréligieux des journaux qui chaque semaine attaquent leur Clergé.

Je suis heureux de m'assurer par une démarche si spontanée de votre part que vous êtes satisfaits de la conduite que tient au milieu de vous votre digne pasteur. Je vois que vous tenez à l'honneur de le soutenir comme il convient au rang qu'il occupe pour le salut de vos âmes et le soulagement de vos pauvres.

Je vous bénis avec toute l'affection de mon cœur; et je prie Dieu de combler toutes les familles de votre riche et heureuse paroisse de nouvelles et plus abondantes bénédictions. Mon cœur est consolé de votre filiale dévotion. Que le ciel qui a promis de longs jours aux enfants respectueux et obéissants vous récompense.

BULLETIN.

La presse Anglaise et Canadienne sur l'Annexion.—Est-ce l'expression des véritables sentiments du peuple Anglais et Canadien?—Le New-York Herald et le journal écossais le Dundee Advertiser.—Nouvelles etc.

Le parti de l'annexion en Canada est tout glorieux et réjouit de dernières nouvelles d'Angleterre et de la manière dont la presse anglaise a envisagé le Manifeste de Montréal. A son avis la cause de l'annexion est à moitié gagnée, puisque les organes de l'opinion publique dans la Grande-Bretagne disent que, lorsque la majorité du peuple Canadien demanderait l'annexion l'Angleterre est prête à la lui accorder.

« Les journaux de Londres, dit le Courrier de cette ville, parlent des auteurs et des signataires de ce manifeste en termes de respect et de considération. Le Times ne trouve rien d'objectionnable dans le ton, le tempérament et le sérieux du document. Le Times dit encore qu'il fait honneur à l'habileté, au tact et à la finesse de ses auteurs. Le fait est que la presse d'Angleterre considère le mouvement comme l'ont considéré les annexionnistes d'ici. L'annexion aux Etats-Unis est suggérée par des motifs qui conduisant les sociétés comme les individus, motifs d'intérêt et d'avancement de soi-même. » L'Angleterre nous dit clairement que nous pouvons faire ce qui nous plaira; qu'elle ne recherche pas le stérile honneur de forcer notre obéissance à contre-cœur; qu'elle a l'expérience du passé pour l'instruire et la guider et que la seule question pour elle est celle-ci: « La rétention du Canada nous semblerait-elle profitable? Sa perte préjudiciable ? »

« Nos griefs sont admis, continue le Courrier, mais le Times ne propose pas de remèdes; c'est parce qu'il n'en a pas à proposer et qu'il voit qu'il n'y a qu'un remède possible, l'annexion. »

« Que nous reste-t-il donc à faire maintenant disent le Courrier et le Herald et les autres feuilles annexionnistes? Organiser, organiser, organiser! Recueillir des souscriptions, imprimer des pamphlets, envoyer des lectures, des prédicateurs partout le pays, préparer le peuple aux prochains élections, agiter la Province d'un bout à l'autre, jusqu'à ce que l'esprit public soit parfaitement éclairé sur cette grande question. Quand la majorité du pays sera d'accord pour demander l'annexion, il y aura une majorité dans la Législature, et alors par la Législature, le canal légitime, nous pourrions traiter avec la Mère-Patrie. »

Quoique nous reconnaissions l'importance des articles des journaux de Londres sur la question de l'annexion, nous ne croyons pas cependant que les parisiens de ce mouvement, ici, aient tant lieu de s'en réjouir et de s'en féliciter. On doit se rappeler que lorsque ces articles ont été écrits, l'adresse seule des annexionnistes était parvenue en Angleterre. On n'y avait pas encore reçu les contre-adresses et les protestations adoptées dans presque toutes les sections du pays. Les journaux anglais ont donc discuté la question simplement sur la supposition qu'une majorité du peuple Canadien était favorable à l'annexion. Que sera-ce donc quand les mailles suivantes leur auront appris que le sentiment en faveur de l'annexion est loin d'être général dans la province ?

Et encore, comme sont les choses, vous avez dû remarquer le changement dans le ton du second article du Times. Après réflexion il ne croit pas que ce soit la majorité du peu-

ple canadien qui souscrive aux opinions du manifeste de Montréal. Il craint de lui avoir donné trop d'importance. En somme il est hostile au mouvement de l'annexion, et assez hostile pour que le Herald de cette ville lui adresse dans sa dernière feuille le paragraphe suivant:

« Le Times nous dit que si le peuple anglais peut se passer du Canada, alors et seulement alors il consentira à l'abandonner. » Ainsi, d'après cet audacieux Dilly, bien ou mal, justement ou injustement contenté ou mécontent, la simple volonté du peuple anglais est la règle absolue qui doit guider nos colonies. Si c'est là ce que veut dire le Times, ajoute le Herald, nous n'avons qu'à lui dire, ainsi qu'à ceux qui pensent comme lui, que si mauvais que fut le vieux système colonial d'autrefois, celui-ci est encore pire. Si l'évaluation que l'Angleterre donne à ses colonies est telle qu'elle n'ait pas lieu d'en rougir, l'avenir qui attend des hommes ainsi instruits ne peut jamais être à la merci du *sic volo, sic jubeo* d'aucun pouvoir sur la terre. Nous ne sommes pas des bêtes de somme pour être vendus et livrés à la volonté de nos maîtres. »

Le Herald enfin veut dire: Si vous ne voulez pas nous donner l'annexion nous la ferons nous mêmes.

Mais le Morning Chronicle de Londres ne chante pas comme cela. L'organe du parti tory ne veut pas entendre parler de démembrement de l'empire. Le Morning Post non plus. D'après ces feuilles, il n'est rien de plus absurde que cette *séditiosa loquax, cette traditio in publicam et constitutionnelle*, cette proposition extrêmement impertinente des 325 signataires de l'adresse en question.

Nous avons donc raison de dire que les annexionnistes ne doivent pas tant se réjouir de l'attitude prise par la presse anglaise, qui d'ailleurs, à notre avis, n'exprime pas plus l'opinion du peuple en Angleterre que le manifeste de Montréal n'exprime l'opinion des habitants du Canada. Attendons que le peuple anglais soit plus instruit de l'état de la question ici pour savoir réellement ce qu'il en pense.

Comme on devait s'y attendre, les articles des journaux anglais ont eu retentissement aux E.-U. La presse américaine ne manquait pas une aussi belle occasion. Le New-York Herald en fait, se félicite du ton de la presse anglaise et dit que le principal obstacle à l'annexion est surmonté, que ce qui a empêché les canadiens de se joindre en masse au mouvement, c'était la crainte de l'Angleterre, de la guerre civile etc. Mais on peut juger de l'opinion publique de l'Angleterre, dit le Herald, d'après ces articles des journaux, la question est envisagée entièrement au point de vue des « profits et pertes. » On ne parle pas de la dignité nationale, d'honneur, de loyauté, d'aucune de ces choses. Il n'y a donc plus rien maintenant pour empêcher les gens timides en Canada d'y joindre un mouvement de l'annexion et nous ne doutons nullement qu'ils le fassent. »

« Nous observerons la lutte avec intérêt. Nous croyons, qu'à moins de beaucoup de prudence de part et d'autre, ajoute le Herald, il pourrait bien y avoir des conflits sanglants, et peut-être un soulèvement qui se terminerait en guerre civile. L'annexion sera repoussée par le Gouvernement Provincial, ceux qui sont en place et ceux qui n'aiment pas le gouvernement et les institutions Républiques. De fait la lutte sera entre le principe Monarchique et Républicain sur une petite échelle et il ne faut pas être prophète pour dire que cela sera le résultat. Tout ce que les annexionnistes ont à faire, c'est d'oublier toutes les difficultés passées et de faire de la question de l'annexion le grand motif de toutes les élections. Que tous les candidats soient choisis dans les rangs des annexionnistes. S'ils sont battus une fois, deux fois, trois fois, il ne faut pas se décourager. L'avenir est aux annexionnistes. Quand ils auront obtenu une majorité dans le Gouvernement Provincial, ils pourront passer une résolution brisant la connexion avec la Grande-Bretagne et l'Alsace sera faite. »

L'affaire pourrait ne pas se faire si facilement, que pense le Herald de New-York. Nous verrons bientôt. Nous admettons cependant que ses opinions sont partagées par des journaux de la grande Bretagne, témoin l'article suivant:

(Extrait de l'Advertiser de Dundee en Ecosse.)

LES AFFAIRES DU CANADA.—En toute probabilité le Canada va cesser d'être une possession Britannique et cela dans très peu de temps. Il y a eu une tendance vers une séparation depuis longtemps et nous ne croyons pas que la perte du Canada, comme colonie, doive être regrettée. Nous croyons au contraire que les colonies et les anglais y gagneront. L'opération du commerce libre débarrassera les colonies de l'obligation des droits protecteurs et elles n'auront plus aucun intérêt à continuer à se soumettre à la domination Britannique, si ce n'est pour demander sa protection contre ses ennemis. Si le Canada est annexé aux Etats-Unis, il n'aura plus besoin de cette protection. Il sera aussi indépendant de l'Angleterre que l'Amérique elle-même, et l'Angleterre, de son côté, ainsi indépendante du Canada que les Etats-Unis. Les produits du Canada viendront comme auparavant sur nos marchés et nos produits manufacturiers iront de même sur les leurs. Ce nous sauverait simplement le trouble et la dépense de la gouverner et cela n'a pas été peu de chose par le passé. Nous croyons que les colonies ont coûté à la Grande-Bretagne un montant d'argent qu'il est difficile d'estimer, en guerre, en droits protecteurs et en dépenses de gouvernement. Nous ne regretterions pas d'en voir d'autres suivre l'exemple du Canada et prendre sur eux le soin et la dépense de se maintenir eux-mêmes. Il n'y a aucun doute que la majorité du peuple canadien a droit de juger pour elle-même et de choisir le

gouvernement qu'elle préfère. On dit qu'ils nous doivent des obligations et que, par suite, ils ne sont pas libres de choisir. Nous disons, que le plutôt nous cesserons de leur rendre des obligations, sera le mieux pour nous. Par le passé nous avons payé trop cher pour maintenir la connexion avec cette colonie. Nous maintiendrons à l'avenir tout ce qui vaut la peine d'être conservé. Nos relations commerciales—sans être taxées pour cela. »

La fièvre Californienne se répand en Canada. Chaque jour nous entendons parler de nouveaux départs. Ce ne sont plus seulement les jeunes gens qui s'en vont chercher fortune sur les bords fortunés du Sacramento, mais des pères de familles, des gens de tous les états et de toutes les conditions qui vont leur demander ce qu'ils ne peuvent réaliser sur les bords du St. Laurent. Heureux s'ils ne sont pas désappointés dans leurs rêves et leurs espérances. Nous prions Dieu qu'il en soit ainsi.

Parmi les derniers départs on mentionne les noms de M. Charles Selby avocat de cette ville; M. Bélinge, frère de M. Bélinge l'avocat, le Dr. Doant de Braythorn, le Dr. Verchères de Boucheville, un M. Dugas notaire, M. C. D. Rapin de Beauharnois et plusieurs autres.

Le Globe de Toronto annonce la retraite du Major-Campbell de la place de Secrétaire civil. Nous regrettons d'apprendre cette détermination du Major Campbell qui est due, sans doute à la translation du gouvernement à Toronto. Nous comprenons combien c'est été difficile pour lui de s'éloigner entièrement de son magnifique établissement de St. Hilaire, auquel il veut à l'avenir donner tous ses soins. Mais nous regrettons sa retraite surtout au point de vue de l'intérêt public, car depuis trois ans que ce monsieur occupe cette charge importante, il en a rempli les devoirs à la satisfaction de tous les partis.

Rien de nouveau du siège du gouvernement. Des lettres particulières annoncent que les bureaux publics s'organisent et se mettent en ordre. La plupart des employés sont rendus à leurs postes.

On dit que les nouveaux bills de Judicature vont être proclamés dans le cours de décembre, les arrangements du personnel des Cours étant enfin complétés. On a fait le choix d'un quatrième juge à Québec, mais nous ne savons pas sur qui le choix est tombé.

Un Echappé de l'Asyle des Lunatiques.

Samedi dernier, un échappé de l'asyle des lunatiques de Toronto, entra au bureau du *Moniteur Canadien*, au moment où l'on allait faire jouer la presse pour la publication du No. du jour. **IMPORTANT !!** dit-il au rédacteur. — (S'il en a un) je demande un moment d'audience. On écoute le Lunatique, et trois minutes après, le *Moniteur*, plein d'indignation publiait l'article suivant:

AFFREUX TRIPOTAGE.

« On nous apprend à l'instant que le gouvernement vient d'adresser à l'Evêque de Montréal une lettre autographe le priant de faire sortir un mandement contre les annexionnistes et d'employer tous les moyens nécessaires pour arrêter tout mouvement en faveur de l'annexion !!!

« Il promet en récompense le revenu des biens des jésuites et le siège du gouvernement à Montréal dans deux ans.

« Nous arrêtons la presse pour apprendre cette nouvelle à nos lecteurs; nous n'avons pas le temps de mettre à nu tout le hideux de cette nouvelle intrigue. Nous nous flattons que notre Clergé catholique ne trahira nullement dans une tactique aussi dégoûtante. Nous n'en étendrons plus un long sur ce sujet dans notre prochain numéro.

« A nous, annexionnistes, de redoubler de courage et de vigilance !!! »

Charmé de l'accueil qu'il avait reçu au Bureau du *Moniteur*, le Nouvelliste se rendit, comme de raison, à celui de l'*Avenir*. A son récit plein d'animation, la bile du jeune Collaborateur en fonction pour le temps d'alors, entra en pleine ébullition, et lui inspira le tirade suivant:

Proposition infame!

LE PEUPLE AU MARCHÉ !!

« Nous devons aujourd'hui pour répondre à une haute confiance, annoncer au peuple du Canada un fait qui révèle toute la faiblesse du gouvernement et toute la corruption dont il est capable, pour conserver la position qui lui échappe.

« Il ne s'agit de rien moins que d'une lettre autographe de Son Excellence Lord Elgin, proposant aux évêques catholiques du Canada le parti suivant:

« Les évêques catholiques travailleraient au moyen de mandements, de circulaires, à étonner le mouvement annexionniste parmi leur population et en retour le gouvernement restituerait les biens des jésuites et même serait dépendre la question de la translation du siège du gouvernement dans le Bas-Canada, du plus ou moins d'ardeur que mettraient les évêques dans cette propagande. »

Pour ménager l'espace et réserver nos colonnes pour des matières intéressantes, nous omettons les réflexions dont le jeune Collaborateur a fait suivre cette étonnante révélation (*Amful Disclosure*) !!

La police s'est saisie du Nouvelliste de l'ambulant Télégraphe, du Lunatique, enfin. Il est reparti gaiement pour sa loge, se proposant bien d'abuser tous ses confrères de l'asyle au *Moniteur* et à l'*Avenir*.

La *Mercure* d'hier soir, qui n'avait pas appris l'annonce dont nous parlons, a adressé aux jeunes écrivains des journaux susmentionnés une annonce que nos lecteurs liront plus loin. Nous qui nous intéressons à ces messieurs, nous nous laissons de faire connaître la circonstance alléguée qui doit rendre moins sévère

à leur égard la sentence de l'opinion publique.

(Extrait de la *Mercure*.)

Nouveau mensonge des démagogues.

LETTERE DE SON EXCELLENCE A MONSIEUR DE MONTREAL.

L'effronterie des démagogues n'a maintenant plus de bornes; ils suivent presque jamais le précepte de leur chef: «... ils font consister le bon sens et la finesse dans l'art de le mentir énormément et sans limites. » Les deux journaux de cette faction se sont entendus samedi matin pour donner simultanément publicité au mensonge le plus détestable que des écrivains puissent imaginer, l'un sous le titre imposant de « Proposition infame », et l'autre sous celui d'« Affreux Tripotage ». L'un et l'autre s'empressent de prévenir le peuple du Canada contre la plus affreuse trame qui ait jamais été ourdie contre lui, une entente entre le gouvernement et les évêques catholiques pour empêcher l'annexion! Ils annoncent, avec l'accent d'une conviction ardente et bien fondée, que l'évêque de Montréal a reçu une lettre de S. E., le priant de faire sortir un mandement contre le mouvement annexionniste; et qu'en retour des services du Clergé sur cette question, « le gouvernement promettrait la restitution de ses biens des jésuites. » — Eh bien! que pensez-vous, lecteurs, des écrivains éhontés qui se complaisent à tromper le public sur des matières aussi importantes? C'est un coup d'éclat qu'ils ont voulu faire, en donnant sous forme de révélation un faux bruit qui s'était résolu de répandre. Craignant l'influence du Clergé contre l'annexion, ils ont voulu se faire un moyen de l'accuser de corruption s'il s'oppose à leur mouvement. Mais, bon Dieu, que ces moyens sont petits, qu'ils sont honteux et dégradants!

Il ne faudrait rien de plus gauche et de plus méprisable pour détruire la meilleure des causes. En vérité, les annexionnistes de Montréal ont eu grand tort de chercher des auxiliaires aussi inadroits. S'imaginaient-ils que le peuple du Bas-Canada va suivre des individus qui n'ont que des mensonges à débiter pour défendre la cause qu'on leur a confiée? Non, pas plus qu'ils réussiraient à attirer les mouches avec du vinaigre. Ce n'est pas en essayant de dépopuler et de dérégliter ce que la société canadienne a de plus respectable, son Clergé et ses hommes politiques les plus intégrés et les plus distingués, qu'ils favoriseraient leur cause. Les meilleurs mets se gâtent dans un vase corrompu.

Nous nous sommes procurés les renseignements les plus incontestables sur la « Proposition Infame » de l'*Avenir* et l'*Affreux Tripotage* du *Moniteur* et nous pouvons leur donner le démenti le plus formel; lord Elgin n'a jamais écrit à l'évêque de Montréal, pour demander à Sa Grandeur de publier un mandement contre les annexionnistes.

Nous prions la *Gazette* de Montréal, et autres journaux, qui comme elles, pourraient y croire quelque chose et reproduire cette fausseté, de prendre note de cette dénégation formelle du fait, s'ils sont ennemis du mensonge.

Vol CALIFORNIEN.—UN ROMAN DE POLICE.

La découverte d'un vol encore inexplicable a produit aussi une vive sensation dans le monde commercial. Une caisse adressée de Californie à M. M. Dewitt et Co, est arrivée à New-York venue de la majeure partie de son contenu, qui n'était autre chose que de la poudre d'or. La soustraction s'est accomplie en passant la double paroi de bois et de fer blanc qui enfermait le trésor, et la valeur ainsi enlevée ne monte pas à moins de 500 onces, représentant une valeur de huit à dix mille dollars. On conçoit sans peine que, indépendamment de l'importance de la somme, ce vol établit un précédent des moins rassurants pour les expéditeurs de minerais précieux, dont les envois sont destinés à être longuement encore considérables. L'intérêt général est engagé à la découverte du coupable. Aussi, a-t-on promis \$3,000 de récompense pour son arrestation et \$1,000 pour la découverte du minerai soustrait. Mais les recherches ont si peu d'indices pour se diriger que le succès en est fort douteux.

Il ne faut toutefois désespérer de rien, après l'exploit que vient d'accomplir M. Wilkes, éditeur du *National Police Gazette* qui à ses heures perdues, cumule, paraît-il, les fonctions de chef de police avec celles de journaliste.

Nos lecteurs se rappellent peut-être qu'il y a quelques mois de mai dernier une tentative homicide fut dirigée contre M. Warner, avocat, demeurant n° 18, City Hall Place. Une boîte bourrée de poudre et disposée de manière à faire explosion au moment où on l'ouvrait, fut remise chez lui par un nègre inconnu, et le hasard seul fit échapper M. Warner et sa famille aux effets de cette espèce de machine infernale. La justice essaya naturellement d'approfondir le mystère; mais tous ses efforts échouèrent contre les précautions dont s'étaient entourés les coupables. Un individu nommé Thompson-le-Borgne, qui avait été arrêté, dut être relâché, faute de preuves, et l'affaire en resta là, du moins en apparence.

M. Warner cependant, et M. Wilkes avaient conçu de vénétables soupçons contre un certain Samuel Drury, établi à Astoria où il exerçait ostensiblement la profession de fermier. M. Wilkes avait depuis longtemps la conviction que ces puissibles dehors cachait un receleur et un faussaire, sinon pas encore; mais telle était l'adresse du malfaiteur que jamais nul indice ne s'était élevé contre lui. Wilkes, que sa position spéciale entourait de renseignements secrets, était peut-être le seul qui eut entrevu la vérité. Il savait d'ailleurs que Drury avait proféré des menaces de mort



contre Warner, à la suite d'une discussion d'intérêts. Armé de ces faibles données, l'entre-

prit d'arriver à la vérité, et la manière dont il a atteint son but, rappelle les exploits des plus habiles dénicheurs de complices.

Wilkes commença par s'assurer la coopération de Thompson-le-Borgne, qu'il savait être le complice de Drury, et sur lequel ce dernier avait essayé de faire retomber la responsabilité du crime qui avait failli coûter la vie à Warner.

Thompson, irrité de cette trahison consentit à jouer ce rôle à double face auquel l'argent a donné le nom de *mountain*.

Un vol venait précisément d'être commis chez un graveur de Boston, on y avait enlevé des outils, planches et matrices propres à la gravure des billets de banque; c'étaient là de précieux instruments pour un faussaire.

Thompson le-Borgne, agissant d'après les ordres de Wilkes, confia à Drury que ces objets se trouvaient entre ses mains et offrit de les lui vendre à un taux raisonnable.

Revenant dans la cinquième avenue où les outils se trouvaient, soit-disant, enterrés. Drury se contenta d'y envoyer son fils. Celui-ci trouva Thompson au lieu indiqué; mais deux hommes qui se promenaient de long en large, avec une air obstiné, renchérent toute fouille impossible.

Après avoir attendu en vain quelque temps, Thompson et le jeune Drury, descendirent dans une taverne de la 3ème avenue et demandèrent à souper. On les fit passer dans une arrière pièce où ils s'installèrent en causant, et la conversation ne tarda pas à tomber sur la machine infernale.

Thompson, se plaignant d'avoir été arrêté pour cette affaire bien qu'il n'y fut pour rien et déclara qu'il avait juré une haine à mort à Warner; puis abordant le sujet dans le vif: Comment se fait-il, dit-il au jeune homme, que vous vous soyez chargé de cette affaire? Votre père vous y a donc forcés?—Oui, répond le fils Drury.

—Et comment vous y êtes-vous pris?—Ma foi, je me suis tenu à la figure en noir, afin d'avoir l'air d'un nègre espagnol. J'étais tellement laid, la servante tout effrayée a pris à peine le temps de recevoir la caisse et s'est sauvée dans la maison.

Thompson fit encore causer son interlocuteur sur les falsifications de billets qu'il aide son père à accomplir, puis tous deux sortent ensemble de la taverne.

Bien entendu, toute cette conversation avait pour écouteurs cachés deux personnes apostées par Wilkes. C'était donc déjà un grand point qu'avoir obtenu de pareils aveux du fils, mais il fallait faire tomber à son tour le père dans un piège semblable; et la chose n'était pas facile.

Nouvelles et Faits Divers.

TELEGRAPHE DE MONTREAL A BYTOWN.—La ligne télégraphique de Montréal à Bytown est maintenant en voie de construction, et l'ouvrage avance rapidement. Les poteaux sont plantés sur une étendue de plus de soixante milles, et dans moins de trois mois la ligne sera en activité.

UN CANADIEN COMMISSIONNÉ DANS L'ARMÉE ANGLAISE.—M. A. D. Hayes de cette ville vient d'être commissionné second lieutenant dans le régiment de Carabiniers de Ceylon.

ANNEXION DU CANADA.—SES EFFETS SUR NOTRE CLIMAT.—L'annexion prochaine du Canada, dit le *Newark advertiser*, E. U. quoique la chose paraît étrange au premier abord au moins d'importantes modifications dans notre climat.

Voilà déjà combien nos saisons sont changées, surtout l'hiver, depuis 25 ans. Depuis l'ouverture du canal de l'Érie en 1825 et l'établissement du Nord et de l'Ouest de l'État de New York, et aussi du Michigan et du Haut-Canada, le plus grand changement a eu lieu dans notre climat.

Et d'après les règles bien établies de la météorologie, nous devons avoir ces changements. En abattant les forêts et en enlevant les couches épaisses de végétaux sauvages, qui cachaient auparavant de grandes quantités de neige sur la terre, les rayons du soleil tombent maintenant directement sur le sol et rien n'empêche la neige de fondre. La terre devient chaude, l'air à sa surface ressent bien vite sa douce influence et se réchauffe à son tour, car on doit comprendre que l'on n'est pas tant réchauffé par les rayons directs du soleil qui passent à travers sans être absorbés que par le contact et la réflexion du sol.

D'après ces vues et ce qui s'est déjà passé ici autour de nous, on voit ce qui arriverait par l'annexion du Canada. Des émigrants de la nouvelle Angleterre et d'autres États iraient en foule défricher les forêts du Canada et changer la face du pays et on sentirait bientôt l'effet dans un climat plus doux, plus égal et moins variable.

L'ANNEXION SERAIT-ELLE ACCEPTÉE AUX E. U.—La question est souvent faite; dit la *Gazette de Sherbrooke*, les États-Unis recevraient-ils le Canada, s'il se séparait de la Grande-Bretagne? Nous répondons, indubitablement. C'est là la détermination des hommes d'état américain et de la presse des E. U., autant qu'on peut en juger jusqu'ici.

Les deux grands partis de l'État de Vermont se sont déjà déclarés en faveur de la mesure, dans leur convention. L'Ére *Nationale*, un journal bien conduit publié à Washington dit à ce sujet: « Si la Grande-Bretagne abandonnait le Canada et qu'il nous proposât une union avec les États-Unis, l'administration qui mettrait des obstacles à cette union ne durerait pas un mois.

Une autre feuille dans le Delaware dit sur le même sujet: « Nous sommes en faveur de l'annexion si elle peut-être obtenue paisiblement. Le Canada ferait plusieurs États magnifiques. Ça viendra tôt ou tard et les anglais y gagneraient en la permettant de suite. »

OPINION D'UN VOYAGEUR ANGLAIS SUR L'ANNEXION.—Dans un ouvrage qui vient de paraître en Angleterre sur l'Amérique écrit par un ministre protestant, nous lisons ce qui suit: « Le Canada ne tient plus à la Grande-Bretagne que par un fil, une tradition, une loyauté, un souvenir de nobles actions et non par aucun intérêt ou avantage matériel.

Bien plus, dans l'état actuel des choses, abandonnés par la mère patrie et laissés à leurs propres ressources, avec les E.-U. à côté d'eux, qui possèdent un pouvoir et une influence politiques si vastes, un crédit et des ressources financières qui s'étendent tous les jours, une marine commerciale, immense, un peuple actif, industrieux et vertueux, un gouvernement capable sous tous les rapports et également disposé à encourager toutes ses possessions en présence de toutes ces choses nous devons que la politique de ce pays (la Grande-Bretagne) a rendu l'annexion, l'intérêt clair et palpable des Canadiens. Cela est aussi évident qu'aucun problème dans l'Écote. Jusqu'à quand la tradition déloyale l'emportera contre l'intérêt qui pèse maintenant dans la balance, personne ne doit s'en occuper. Ça ne sera pas long.

PORT DE QUÉBEC.—Il ne reste plus que deux voiles carrées dans le port: *l'Isabella* et le *Lerwick*, qui partent au premier bon vent.

DEPARTEMENT DES POSTES.—Par suite de quelques-unes des dispositions de l'acte impérial transférant au gouvernement provincial le contrôle de ce département, et passé postérieurement à l'acte provincial qui établit un tarif postal réduit, on craint qu'il ne se passe quelque temps encore avant que les nouveaux arrangements puissent être effectués.

ÉLECTION DE MEGANTIC.—Les seuls candidats dont nous entendons parler maintenant, dit le *Mercury*, sont M.M. Lloyd et Layfield.

LORD ELGIN ET SA FAMILLE A TORONTO.—Son Excellence le Gouverneur-Général avec la Comtesse d'Elgin et le jeune enfant Lord Bruce accompagnés par le Col. Bruce et sa Dame, Lady Emma Bruce, le Major Campbell et l'honorable M. Grant, sont arrivés à Toronto mardi dernier dans le steamer *Cherokee* et se sont rendus à l'Hotel d'Elgin, où ils demeureront quelques jours, en attendant que la nouvelle résidence du Gouverneur soit prête à les recevoir.

La comtesse d'Elgin, dit le journal auquel nous empruntons ces détails, paraît jouir d'une bien meilleure santé.

Avant le départ de son Excellence du village qu'il habitait près de Niagara. Ses habitants lui ont présenté une adresse, le remerçant de l'honneur qu'il leur avait fait en venant demeurer au milieu d'eux et exprimant l'espoir qu'ils auraient encore sa visite ainsi que celle de la comtesse d'Elgin. Ils exprimèrent en même temps leur attachement dévoué à la personne de S. M. la Reine Victo-

ria et leur ardent désir de continuer la connexion avec l'Angleterre: Lord Elgin leur fit une gracieuse réponse.

—On dit que l'enquête sur les transactions de la douane à Toronto a fait découvrir une défalcation de £2,000. M. Mendell le commissaire enquêteur, est nommé temporairement percepteur des douanes.

SIR ALLAN MCNEAL.—La santé de l'ex-orateur va en s'améliorant.

DESTITUTIONS.—On écrit de Toronto au *Pilot* qu'on s'attendait qu'un des premiers actes du secrétaire, aussitôt qu'il sera installé à demeure en cette ville, sera de notifier les avocats de la Reine (M.M. Rose et Johnston, de Montréal), les officiers de milice et les magistrats qui ont pris part au mouvement annexioniste, qu'on n'a plus besoin de leurs services.

LA SOMMANBULE ET SIR JOHN FRANKLIN.— Cette femme dont nous parlions il y a quelques jours, prétend, nous disent les derniers journaux Anglais, avoir eu une entrevue, dans son sommeil avec Sir John Franklin et Sir John Ross. Elle décrit leur position dans la glace et d'autres choses minutieuses. Elle dit que Sir John Franklin lui a fait prendre des rafraîchissements et qu'il tentait provisions dans des boîtes de fer blanc épaisses. Il avait aussi de la viande dure dans un grand quart; qu'elle est allé beaucoup plus loin que S. John Ross, où il faisait très sombre et où les étoiles tournaient mais ne brillaient pas comme en Angleterre, mais qu'elle était sûre que c'était absurde de chercher un passage par la pour des vaisseaux. Qu'elle a trouvé Sir John Franklin dans une maison faite avec de gros blocs de glace à une trentaine de pieds de son vaisseau qu'il avait été loin sur la glace et qu'il venait deux vaisseaux vers l'Angleterre qui apporteraient de bonnes nouvelles. Les histoires de cette femme ont excité l'attention en Angleterre et même en haut lieu.

M. WM. L. MCKENZIE.—Ce fameux agitateur de 1837 a fait une adresse aux propriétaires résidents du comté d'York dans laquelle il raconte les événements de sa vie politique et il demande quelque déclaration d'opinion de leur part sur son absence obligée du Canada au plutôt de Toronto.

L'ÉCLAIR TÉLEGRAPHIQUE!—Aussitôt dit, aussitôt fait. Une dépêche télégraphique envoyée d'Halifax vendredi dernier à une maison de commerce de cette ville, a été reçue et une réponse renvoyée immédiatement. Le message a traversé une distance d'à peu près 2000 milles en allant et revenant et cela dans l'espace d'une heure et demie!

A l'arrivée à Halifax du dernier steamer d'Europe, le sommaire des nouvelles a été envoyé de cette ville jusqu'à la Nouvelle-Orléans en moins de 6 heures. C'est merveilleux quand on considère qu'il a fallu arrêter à une trentaine de villes sur la route et transporter ce sommaire à chaque endroit!

SAISIE D'UN STEAMER.—Le steamer *Chief Justice Robinson* a été saisi la semaine dernière à Lewiston, par les autorités américaines. Cette saisie a eu lieu, dit-on, en conséquence d'une tentative de la part d'un des passagers de passer en contrebande une pipe de rum.

DÉCOUVERTE EXTRAORDINAIRE DANS LA CALIFORNIE.—On a découvert une mine d'or, écrit un monsieur résidant en Californie à un journal américain, qui est évidemment l'auteur des anciens temps. Elle a 210 pieds de profondeur et est située sur le sommet d'une très haute montagne. Cette découverte fait sensation ici. Il a fallu des préparatifs de plusieurs jours pour pouvoir descendre au fond. On y a trouvé les restes d'un être humain, un autel et d'autres preuves d'ouvrages humains. Autant qu'on peut en juger à présent, on doute que cette mine soit profitable, car elle est composée de roc vif et il faudrait de grands frais pour l'exploiter.

Cette découverte, si des gens compétents s'en occupent, sera probablement de la plus grande importance. Elle établit le fait que les richesses minérales de ces régions étaient connues des générations précédentes et les reliques qu'on y trouvera nous éclaireront peut-être sur la nationalité de ceux qui les premiers ont percé cette montagne de deux cent dix pieds et sur les raisons qui ont pu leur faire abandonner la recherche de l'or dans un pays où il abonde et où il paraît avoir assez encouragé les chercheurs d'or d'autrefois, puisqu'ils ont fait de si grandes excavations.

VALEUR DU TEMPS ET DU TALENT EN CALIFORNIE.—Pour les procédés de la convention qui siège maintenant en Californie, nous voyons que la paie des différents officiers est comme suit:

Secrétaire par jour \$25, Assistant \$23, écrivains grossayant \$23, écrivains copiant \$15, interprète \$23, assistant \$21, chapelain \$16, sergent d'armes \$22, portier \$12, membres \$16, président \$25.

REVENU DE LA CALIFORNIE.—Un correspondant du *Times* de Londres dit que la Californie produira cette année \$10,000,000!

LE COSMOPOLITE.—Ce nouveau steamer bâti par notre entreprenant compatriote M. Ryan est maintenant dans notre port où il doit recevoir ses machines de l'établissement des M.M. Brush de cette ville. Le *Cosmopolite* est un des vaisseaux les plus élégants que nous ayons vus. Il a 175 pieds de long, a peu près la grandeur du *Lady Elgin*.

M. Ryan, dit-on, vient de s'associer à une compagnie de steamers du H. C. qui va lui fournir les moyens de finir le *Cosmopolite* et un autre steamer semblable. Ces deux vaisseaux seront prêts au printemps et porteront le mât, dont M. Ryan, on se rappelle, a pris le contrat. S'ils n'étaient pas prêts, des steamers de la compagnie du H. C. les remplaceraient en attendant.

Ainsi grâce à l'autorité, et à l'énergie de M. Ryan, le public Canadien aura encore une

ligne de steamers à bon marché sur le St. Laurent l'année prochaine, une ligne avantageuse qui s'étendra de Québec jusqu'à l'extrémité des grands lacs: Nous espérons qu'on lui saura gré de ses efforts et qu'il sera encouragé comme il le mérite.

EMIGRATION DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS.— Nous avons à remercier M. Chauveau de l'intéressant et patriotique rapport dont nous commençons aujourd'hui la publication. Le comité se composait de M.M. P. J. O. Chauveau, président, J. C. Taché, C. E. Fournier, R. Christie, P. Davignon, T. Fortier et F. Lemieux.

LA LIBERTÉ AUX ÉTATS-UNIS.—La législature du nouveau territoire de Minnesota vient de passer une loi qui exclut les hommes de couleur de tout droit de voter aux élections.

LE DRAME DE SAINT-LOUIS.—Les journaux de Saint-Louis nous apportent enfin le récit direct de la tragédie dans laquelle deux Français ont joué un rôle si fatal. Ce récit est change et n'ajoute rien à ce que nous avons transmis le télégraphe, au lendemain même de la catastrophe. L'attendait paraît toujours aussi immotivé, aussi inexplicable. Nous nous bornerons donc à copier les renseignements que le *Republican* donne sur les coupables:

« Deux individus se donnant le nom de Gonzales de Montequien et Rigard de Montequien arrivèrent hier matin (le 29 octobre) au City Hotel, avec plusieurs armes à feu, et déclarèrent venir de Chicago d'où ils étaient partis récemment pour une grande excursion de chasse. On leur donna une chambre et rien de remarquable ne s'offrit dans leur conduite durant la journée. Tous deux ont les dehors de misérables endurcis et corrompus; saufs ce cachet empreint sur leurs traits, ils n'offrent rien d'extraordinaire... »

« Lorsqu'on se fut assuré de ces faits, ils affectèrent d'être fous: l'un assure que c'était Dieu qui lui avait ordonné de tuer; l'autre parle un mutisme complet. »

Suivant le même journal, quatre personnes ont été blessées, outre l'infortuné Jones qui a été tué sur le coup. M. Barum, dont les jours avaient inspiré quelque inquiétude paraît être hors de danger. Pour dérober les deux frères à la fureur populaire, il a fallu les transporter dans les casernes de Jefferson: un jury spécial doit se réunir pour instruire cette étrange affaire.

CRIME HORRIBLE: CHÂTIMENT PLUS HORRIBLE ESCORE.—Le télégraphe de Saint-Louis nous transmet le récit d'un nouveau drame, qui a eu pour théâtre une habitation près de Palmyra. Un nègre, après s'être porté à de féroces violences sur la personne d'une jeune fille âgée de quatorze ans, nommée Miss Bright, a trouvé d'autre moyen de cacher son attentat que d'assassiner sa victime. Un frère de Miss Bright, âgé de 11 ans, et témoin du double crime, est également tombé sous les coups de ce furieux.

Sans doute, c'est là un épouvantable forfait et qui appelle un châtimeut exemplaire. Mais, toute légitime que soit l'indignation publique, n'est-ce pas pousser la vindicte au-delà des bornes de notre siècle, que de vouloir brûler ou le complice? Tel est le sort qui lui est réservé et qu'il doit subir vendredi.

Extraits de journaux.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.—La section de St. Jacques de la Société de Tempérance a tenu une assemblée, jeudi, le 22 dit courant, pour nommer un successeur à son Messire Mercier, comme premier vice-président de cette section de l'association. Sa Grandeur, Monseigneur de Montréal, a été appelé à présider cette assemblée. Voici les résolutions qui y ont été passées:

Proposé par M. Hubert Paré, secondé par M. Léon Hu-téan: Résolu 1°.—Que la société de Tempérance profite de cette première réunion qui lui a été possible d'organiser depuis la mort de son président le Rév. M. Mercier, pour exprimer son vif regret de la perte d'un chef dont les exemples et les paroles étaient si propres à faire marcher tous les membres de la tempérance de Montréal dans la voie glorieuse où ils se sont engagés pour la gloire de Dieu et le bien de la patrie.

Proposé par M. David Peltier, secondé par M. Charles Vian: Résolu 2°.—Que la seule consolation de la société de tempérance dans une perte aussi douloureuse est dans le souvenir des vertus chrétiennes et sacerdotales de son défunt et vénérable président, vertus si éminentes et si nombreuses, que chaque membre de la tempérance conserve un doux espoir que si le Tout Puissant a mis si soudainement fin à la vie et aux travaux du Rév. M. Mercier, c'était pour le couronner au ciel.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE MARCHANDISES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de MARCHANDISES FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT, à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournit des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix contant, après ce premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

Proposé par M. Toussaint Leconte, secondé par M. André Gnaire: Résolu 3°.—Qu'on procède à l'élection de son successeur.

Proposé par M. Joseph Robillard, secondé par M. Pierre Labelle: Résolu 4°.—Que le révd. Messire Pinsonneault soit élu président d'office de la société de tempérance.

Après les procédés de l'assemblée, dont nous donnons le rapport, M. l'Abbé Chiniqy a prêté à la cathédrale un excellent discours de deux heures sur son sujet favori, la tempérance. Il y avait foule. *Minerve.*

—La saison actuelle est-une des plus extraordinaires dont nous ayons souvenir depuis 37 ans que nous habitons Québec. Nous sommes rendus au 23 novembre, et c'est à peine s'il y a eu quelques légères gelées nocturnes suffisantes pour former une ou deux fois une petite couche de glace fine sur les eaux stagnantes, et s'il est tombé quelques flocons de neige molle on un peu de grêle qui ont disparu aussitôt. Novembre a simulé jusqu'ici les mois d'août et de septembre.

Une preuve de la douceur extraordinaire de la saison, c'est que les fraisières, les framboisiers, les dents-de-lion, etc., ont fleuri de nouveau. L'on nous assure même qu'il a été cueilli ces jours derniers des fraises et des framboises mûres. On a aussi remarqué que les chauves-souris voltigeaient et que les cousins remplissaient l'air comme au mois de juillet.

La note intéressante qui suit nous a été communiquée lundi dernier.

M. le rédacteur, Les extraits d'un journal météorologique qui suivent, auront, je pense, assez d'intérêt pour que vous les insériez dans votre journal.

Etat du thermomètre à 7 heures du matin le 19 novembre:

Table with 2 columns: Temperature and Date/Time. Rows show temperatures for 1844 and 1845 at various times.

En 1844, la terre a été couverte de neige pour l'hiver le 25 octobre, le 21 novembre, le 26, le 13, le 9.

(36.) Washington, Caroline du Nord.

M. Fowle, Monsieur: M. Harvey Hill, qui publie son certifié plus bas, et dont la femme est maintenant en parfaite santé est un de nos plus respectables fermiers.

Comté de Beauport, Caroline du Nord. E Soussigné, très reconnaissant pour le soulagement que sa femme a obtenu en faisant usage du baume de cerises sauvages du Dr. Wistar ne croit faire qu'un acte de justice, en disant qu'attaquée depuis longtemps de la consumption, elle serait probablement devenue victime de cette maladie, si elle n'eût pas fait usage de ce précieux remède. Mais elle en a dissipé tous les dangereux symptômes en prenant quelques bouteilles de ce baume, et elle est maintenant capable de vaquer à ses occupations journalières comme à l'ordinaire.

MARRIAGE. En cette ville le 27 du courant, par le Rév. M. Pellissier, M. Jos. Leveiller Pilot, à Demoiselle Flavie St. Germain, fille de feu M. B. St. Germain.

En cette ville, le 21 du courant, la Dame de M. Alfred St-Jean a mis au monde une fille.

DECES. Le 20 du courant à la demeure de Richard Dillon, Ecr., à l'âge de 23 ans, demoiselle Nympheuse Dubois, de St. Jean Baptiste de Rouville.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR 1850, A vendre chez E. R. FARRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3. 16 nov. 1849.



ATTENTION!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiquiquy, etc., etc. P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.

EAU PLANTAGENET.

Le Soussigné avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET ou il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL, Montréal, 29 octobre 1849. JUSQU'AU nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offres des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province. (Signé.) F. HINCKS. Insp. Gén.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

Collège de Bytown.

Le COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira le nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront un demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au mois par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli ou regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce.—Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratis à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois.—Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge.—Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois.—Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septembre bre.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, a vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Price de vente:—Trois Schellins l'Ac. Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lot, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 153 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu. Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesdits honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confiscées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 18 août 1849.

La plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. François XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne paient au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne paient chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École.

MESSIEURS les commissaires se procureur, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabricques, boutiques, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Jh. Roy. Montréal 27 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE.

EAUX FROIDES 47° FAIENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'on prouve de nombreux expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien éigne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; l'acide qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hyppocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. J. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en eut à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.—M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépotés de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre. Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; et le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qui leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRINX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do l'Épauifance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: — Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

AVIS AUX INSTITUTEURS

ON demande, pour St. François de Tomploton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui deplus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Guinnet, curé du lieu.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vasseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Par moyen, quoique dispendieux a été prononcé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Capucines Concombres
Cerfeuil Sarcettes
Laitue Melons
Montard Oignons
Persil Panais
Raves Rhubarbe
Saffran Saug
Épinards Sarrisette
Tabacs Navet
Fèves Pois-fleurs
Choux-fleurs Citrouille
Carottes Romarin
Fèves rouges Choux de Savoie
Betteraves blanches, Thym
Poireaux Tomates
Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français,

latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRINX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of advertisement types and their prices. Includes rates for six lines, subsequent insertions, and long-term advertisements.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Piro. V
St. Anne, M. F. PILOTE, Piro Direct.
Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU,
St. Athanasie, M. H. AUBERTIN,
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage
de la Maison de l'École près de l'Evêché, coin des rues
Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur
RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque. } Pires.
{ Fr. Jos. CENAS. }